

BOURSE AU MERITE +

Public concerné :
lycéens et apprentis
en terminale,
dernière année de
CAP et de BP

Proposition
candidature par
enseignant, CPE...en
accord avec chef
d'établissement

Si vous n'avez pas de compte sur le
Portail des Aides : création de
compte par établissement sur le site
<https://aides.auvergnerhonealpes.fr/aides/#/crauraprod/connecte/MERITEPLUS/depot/simple>

Obtention
obligatoire d'un
diplôme pour
obtenir la BAM+
(Bac ou BP ou
CAP)

Paiement des bourses à partir de mi-septembre

25/05/2020 :
Ouverture de
la campagne
de la Bourse
au mérite +

Proposition
candidatures par
établissements

Transmission
des dossiers à
de manière
dématérialisée

Examen des
dossiers par la
Région

Début juillet 2020 :
Pré sélection des
candidatures par un
jury

Transmission
par les
établissements
des diplômes

Décision
d'attribution

Paiement
des
bourses

Nombre de candidatures :
- 2 si effectif dernière année
supérieure à 300
- 1 si effectif inférieur ou égal à
300

Candidature à remplir
conjointement jeune
et établissement et
pièces à fournir

**Date limite de
dépôt de la/ des
candidature(s) :**
24/06/2020

Dès le début du mois de
juillet : L'établissement
se reconnecte sur son
compte pour déposer le
diplôme obtenu par le
jeune.

Attention : Non
cumul avec la Bourse
au mérite mention
« Très Bien »

Dépôt
candidatures
: du
25/05/
2020
au
24/06/
2020

**Attention : conserver
avec précaution votre
mot de passe et votre
identifiant pour vous
connecter à votre
compte**